

EXERCER UNE MÉDECINE DE QUALITÉ GRÂCE À DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES ENTRETENUES

- Une démarche volontariste d'amélioration de la relation médecin-patient
- Une démarche personnelle et « aidée » d'amélioration de la qualité de vie et de la santé du médecin, en l'aidant à lutter contre l'isolement et les risques psycho-professionnels
- L'absence de « signaux négatifs » tels que condamnation, interdiction d'exercice, sinistralité, insuffisance professionnelle, etc...

1 critère de valorisation ouvert :

il s'agit de toutes les activités susceptibles de mettre en valeur le parcours du médecin : enseignement, encadrement d'étudiants, responsabilités professionnelles et territoriales (en particulier à distance des grands centres urbains) et participation à la Recherche. D'autres critères peuvent être proposés par les professionnels de santé.

Une réflexion devra être conduite avec l'aide des syndicats concernant la valorisation.

L'ensemble de ces éléments apparaîtront dans un relevé en temps réel, dans l'espace personnel et sécurisé du médecin.

4. Par qui ?

Le contenu du parcours de formation tout au long de la vie est fixé par les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) et le Collège de la Médecine Générale (CMG) qui sont au cœur de la procédure. Il s'appuie sur des « éléments métiers » et des compétences avec une architecture à deux volets :

- un **volet socle commun à toutes les disciplines** reposant sur un cahier des charges : formations concernant les relations avec les patients, qualité de vie des médecins, formations nécessaires à l'innovation, à la multidisciplinarité, à la déontologie...
- un **volet spécifique à chaque spécialité** avec des modalités de certification définies par les CNP et le CMG pour tenir compte des particularités de chaque exercice professionnel.

Le principe de l'Accréditation des disciplines à risques par la Haute Autorité de Santé (HAS), qui vaut DPC, doit pouvoir être étendu aux disciplines qui le souhaitent.

Globalement, la démarche laissera une large place à l'auto-évaluation « incitative ».

5. Quelle procédure ?

Le processus de certification est garanti sur le plan technique par le **Conseil National de Certification et de Valorisation (CNCV)** mais l'Ordre professionnel reste le garant de la qualification et de la compétence. La HAS assurera l'aide méthodologique.

Lorsque le praticien a satisfait à l'ensemble du processus, une attestation dite « attestation de conformité au parcours de recertification » est transmise au Conseil Départemental de l'Ordre d'inscription du médecin. Dans les cas où le médecin ne satisfait pas au processus de certification, malgré des alertes et des aides à la complétion du parcours de certification, une attestation de « non-conformité » est transmise à l'Ordre compétent qui propose un passage devant ses commissions, permettant la mise en œuvre d'une possibilité de formation complémentaire.

Si au terme de cette procédure, l'avis de l'Ordre diverge de celui du CNCV, il lui sera notifié et motivé pour un éventuel appel administratif. Cette procédure n'est pas liée obligatoirement à la mise en œuvre d'une procédure d'insuffisance professionnelle, qui reste dans le cadre des compétences de l'Ordre.

EXERCER UNE MÉDECINE DE QUALITÉ GRÂCE À DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES ENTRETENUES

Grands principes

Une démarche de valorisation des compétences des professionnels plus que de contrôle, gage de qualité des soins pour les patients

La démarche, impliquant aussi les universités, renforce la capacité des médecins à exercer une médecine de qualité grâce à des connaissances et des compétences entretenues. Elle leur permet à intervalles réguliers de prendre du recul par rapport à leur exercice et d'envisager des évolutions de carrière et d'exercice.

Cette démarche souple s'inscrit pleinement dans l'optique de rendre du temps médical aux médecins.

L'amélioration de la relation avec les patients au cœur de la procédure

Le « prendre soin » est privilégié par rapport à la simple délivrance de soins. Pour ce faire, le médecin pourra s'associer aux réflexions en cours sur l'implication du couple professionnel de santé-soigné. Sur le plan pratique, les CNP au sein de la Fédération des Spécialités Médicales et le CMG doivent élaborer des formations allant dans ce

sens avec l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu et le Haut Conseil du Développement Professionnel Continu.

Les professionnels doivent également s'engager à tenir compte de l'avis des patients, délivrer des informations loyales et documentées et ainsi œuvrer à la mise en place d'un véritable partage de la décision.

La prise en compte de la santé et de la qualité de vie des médecins

Le médecin est incité à prendre soin de sa santé et de sa qualité de vie selon le Serment de Genève. Approuvé par l'Association Médicale mondiale, le Serment de Genève comporte l'exigence pour le médecin de veiller à sa propre santé, à son bien-être et à ses aptitudes, afin de prodiguer des soins de la meilleure qualité possible.

Une expérimentation de la procédure (avec élaboration d'un tutoriel), un suivi et une évaluation sont proposés dans le cadre du rapport.

Composition de la mission Recertification

Président : **Pr Serge Uzan**, doyen honoraire de la Faculté de Médecine Sorbonne Université

Assesseur : **Pr Yves Matillon**, Université de Lyon

Pr Djillali Annane, vice-président de la conférence des doyens de facultés de médecine

Mr Jean-Baptiste Bonnet, président de l'Intersyndicale nationale des internes (Isni)

Dr Patrick Bouet, président du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)

Pr Michel Claudon, président de la conférence des présidents de CME de CHU

Pr Pierre-Louis Druais, président du Collège de la Médecine Générale (CMG)

Pr Olivier Goëau-Brissonnière, président de la Fédération des Spécialités Médicales (FSM)

Pr Dominique Le Guludec, présidente de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Mr Samuel Valero, puis **Mr Thomas Iampietro**, Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf)

Mr Maxence Pithon, président de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-IMG)

Mme Claude Rambaud, vice-présidente du Lien

Dr Jean-François Thébaud, président du haut conseil du Développement Professionnel Continu (DPC)

Pr Jean-Pierre Vinel, président de l'université de Toulouse